

**DÉROGATIONS MINEURES POUR LE MOIS DE AOÛT 2024**

Par le présent avis public, il est informé que lors de la séance ordinaire prévue le 3 septembre 2024 à 19 h 30, le conseil municipal de la Municipalité de Franklin examinera et statuera les demandes de dérogation mineure suivantes en vertu du règlement sur les dérogations mineures no. 333 :

---

**IMMEUBLE/TERRAIN VISÉ :** la demande de dérogation mineure concerne la propriété située au 1733, route 202, connu et désigné comme étant le lot 5 621 000 du cadastre du Québec, situé dans la zone HC-20 (reg.272-13).

**NATURE ET EFFET DE LA DEMANDE :** La dérogation mineure est demandée afin de permettre :

- L'installation d'une piscine hors-terre dans la cour avant, alors que le règlement de zonage no.272, à l'article 5.2 permet les piscines que dans les cours et marges latérales ou la cour et marge arrière.

---

**IMMEUBLE/TERRAIN VISÉ :** la demande de dérogation mineure concerne la propriété située au 209, route 209, connu et désigné comme étant le lot 5 621 493 du cadastre du Québec, situé dans la zone ID-H et HB-16 (reg.272-13).

**NATURE ET EFFET DE LA DEMANDE :** La dérogation mineure est demandée afin de permettre :

- La construction d'une seule allée d'accès servant pour l'entrée et la sortie des automobiles vers les stationnements, alors que le règlement de zonage no.272-13 à l'article 7.1.5 exige deux allée d'accès pour une capacité d'air de stationnement de 15 à 50.



Simon St-Michel  
Directeur général et greffier-trésorier

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Franklin, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis susdit en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil, y incluant sur le site Web de la Municipalité, ce 15 août 2024. En foi de quoi, je donne ce certificat ce 15 août 2024.



Simon St-Michel  
Directeur général et greffier-trésorier